Mobilier de la Nile-Orléans, 26 mars 1853.

Le Conducteur à la Réclamation de Bordeaux, jaloux pour l'intérêt commun de la Ville de la Nile-Orléans, approuve en leur avis ont donné que trois jours, et pas moins, à partir de la présente publication de la résolution, le Conseil composé de la ville de la Nile-Orléans prendra en considération les ambassadeurs mentionnées dans la dite résolution, savoir : La rue Dryades sera chargée de pourvoir à la rue Carroll; la rue Bourbon jusqu'à la rue Exposition, le Chemin Fédéral de la rue Delgaderne jusqu'à la rue Tchoupitoulas, conformément à l'avis de la Législature du 1 avril 1852, rendu à l'avis du 3 mai 1847, et l'acte annulant le 3 mai 1847.

A. D. CHROSMAN, Maire.

Séance : 26

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRÉDIT

CONFORMÉMENT aux réglements de ce charte, la Compagnie soumet le bilan suivant :

Montant des primes reçues pendant l'année 1852 ..... $[illegible]

Montant des primes non encaissées ..... $[illegible]

Sur lesquelles on a payé ..... $[illegible]

Primes sur l'incendie ..... $[illegible]

Primes sur la navigation ..... $[illegible]

Primes sur les risques ..... $[illegible]

Primes sur la vie ..... $[illegible]

Primes payées pour l'année finissant le 12 juillet 1852 ..... $[illegible]

Primes payées pour l'année finissant le 12 juillet 1853 ..... $[illegible]

Pertes à la même période comme suit :

Pertes sur l'incendie ..... $[illegible]

Pertes sur la navigation ..... $[illegible]

Pertes sur la vie ..... $[illegible]

Assurances renouvelées ..... $[illegible]

Dépenses, etc. ..... $[illegible]

Moins les intérêts, $[illegible] ..... $[illegible]

Profit net pour l'année finissant le 12 juillet 1852 ..... $[illegible]

La Compagnie a l'actif suivant :

Montant payé en comptant sur propriétés ..... $[illegible]

Billets à recevoir, primes ..... $[illegible]

Prêts hypothécaires sur propriétés foncières ..... $[illegible]

Dans la ville de la Nouvelle-Orléans ..... $[illegible]

Montant de leur que le montant prêté ..... $[illegible]

Montant de sur les primes et en collision ..... $[illegible]

Balance en caisse ..... $[illegible]

Total ..... $[illegible]

Fait de la Louisiane, — Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans — Qu'il soit connu, que le 26 juillet 1852, devant moi soussigné, juge de paix dans et pour la ville et paroisse, a personnellement comparu Charles Maurel, président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crédit de la Nouvelle-Orléans qui, après avoir prêté serment, a déclaré que le Conseil composé de la ville de la Nile-Orléans prendra en considération les ambassadeurs mentionnées dans la dite résolution.

Le sur Dryades sera chargé de pourvoir à la rue Carroll; la rue Bourbon jusqu'à la rue Exposition, le Chemin Fédéral de la rue Delgaderne jusqu'à la rue Tchoupitoulas, conformément à l'avis de la Législature du 1 avril 1852, rendu à l'avis du 3 mai 1847, et l'acte annulant le 3 mai 1847.

A. D. CHROSMAN, Maire.

Séance : 26

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRÉDIT

CONFORMÉMENT aux réglements de ce charte, la Compagnie soumet le bilan suivant :

Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 12 juillet